



ÉLOGE

DE M. DE SÉCHELLES.

JEAN MOREAU, Chevalier, Seigneur de Séchelles, Ministre d'État, ancien Contrôleur général des Finances, naquit à Paris le 10 Mai 1690, de Pierre Moreau, Secrétaire du Roi, Trésorier général des Invalides & d'Hélène Charron.

Il fit ses premières études au Collège des Jésuites de Paris, d'où il ne sortit que pour recevoir dans la Maison paternelle une éducation plus particulièrement propre aux fonctions auxquelles il étoit destiné, & il en profita si bien que dès l'âge de vingt-deux ans, il avoit acquis toutes les connoissances nécessaires pour en commencer l'exercice : la plupart des hommes sont à peine à cet âge capables de se conduire ; M. de Séchelles étoit déjà en état de partager avec les Ministres les honorables & pénibles fonctions du Gouvernement.

Il les partagea en effet bientôt. Il épousa en 1711, Marie-Catherine d'Amorezan de Pressigny, petite-fille, par sa mère, de M. le Marquis d'Alègre, Grand-Sénéchal d'Auvergne : ce mariage lui procura l'avantage d'être connu de M. Desmaretz ; ce Ministre n'eut pas besoin d'un long examen pour reconnoître ses talens & l'étendue de ses connoissances ; il osa, malgré sa grande jeunesse, lui confier un travail considérable qui avoit pour objet la liquidation des dettes dont l'État étoit chargé au moment de la paix d'Utrecht & la recherche des moyens propres à les acquitter. Le jeune Séchelles remplit cette commission de manière à justifier la confiance du Ministre, l'on a entendû dire plus d'une fois à M. Desmaretz, qu'il auroit fait usage des vues de M. de Séchelles si la mort du feu Roi Louis XIV & les changemens qu'elle entraîna n'y avoient pas mis obstacle.

Les talens & la capacité de M. de Séchelles étoient trop

marqués pour demeurer dans l'obscurité; M. le Blanc, devenu Ministre, n'hésita pas à en parler à feu M.^{sr} le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, & le présenta même à ce Prince, qui bientôt l'honora de sa confiance dans un grand nombre d'affaires délicates & de circonstances particulières.

Jusque-là l'espèce de ministère qu'avoit exercé M. de Séchelles n'avoit d'autre titre que son mérite & la confiance qu'il s'étoit attirée; il n'en étoit peut-être que plus flatteur, mais on n'avoit pas prétendu le tenir toujours caché, & il étoit temps que ses talens parussent au grand jour & à découvert.

Ce fut dans cette vue que, pour acquérir le caractère de la Magistrature nécessaire pour s'ouvrir l'entrée aux postes qu'on lui destinoit, il entra en 1719 comme Conseiller au Parlement de Metz & passa peu de temps après au Conseil en qualité de Maître des Requêtes.

Ce fut alors qu'il fut chargé de plusieurs opérations importantes, entre lesquelles nous ne pouvons passer sous silence le travail qu'il fit pour le rétablissement des Maréchauffées: ce corps, auquel les Citoyens, & sur-tout les Voyageurs, doivent la sûreté dont ils jouissent, étoit tombé par le concours de plusieurs circonstances dans une espèce de langueur qui en diminueoit beaucoup l'utilité; M. de Séchelles fut pénétrer jusqu'aux sources du mal, en reconnoître les causes & y remédier par un projet dont il fit son rapport au Conseil de Régence & qui y fut approuvé: il fut chargé de l'exécution, & c'est à lui qu'on doit presque en entier l'ordre & la police qui règnent aujourd'hui dans cette partie; un travail de cette espèce suffiroit presque seul pour le mettre au rang des bienfaiteurs de l'humanité.

La mort du Prince-Régent, arrivée en 1723, suspendit les effets de son zèle; l'attachement qu'on lui connoissoit pour M. le Blanc lui fit partager la disgrâce de ce Ministre, qui dura trois années, & il ne fut rappelé qu'avec lui. Le dessein de M. le Blanc, qui connoissoit à fond sa capacité, étoit de se l'associer au ministère de la guerre; mais les

circonstances ne lui ayant pas permis d'effectuer ce projet, le Roi destina M. de Séchelles à l'Intendance du Haynault, à laquelle il fut nommé en 1727.

On n'imagine qu'à peine combien un pareil poste exige de talens & de travail lorsqu'on ne se contente pas de l'occuper, mais qu'on se propose de le remplir : entretenir le bon ordre & l'abondance dans toute une province ; veiller à réprimer les abus ; empêcher la dissipation des fonds qui doivent être employés à des usages utiles ; présider avec équité à la répartition & à la levée des impôts ; empêcher autant qu'il est possible les vexations trop ordinaires en ce genre ; prévenir les fraudes & les malversations des subalternes, qui, presque toujours, ne cherchent qu'à abuser de l'autorité qu'on leur confie ; être toujours prêt à devenir auprès du Prince ou de ses Ministres l'organe, l'interprète & souvent l'intercesseur de la province ; en exposer les besoins ; lui procurer l'abondance par des objets de commerce dont elle peut être susceptible, par des chemins, par des canaux ou des jonctions de rivières qui facilitent le transport des denrées, par une attention suivie à mettre en valeur les terrains que la dureté d'une mauvaise administration peut avoir laissés incultes ; savoir en même temps soutenir les privilèges de la Noblesse, toujours d'autant plus respectables qu'ils sont le prix du sang versé & le gage de celui qui se doit répandre pour la Patrie, & empêcher cependant l'abus qu'on en pourroit faire ; terminer un grand nombre d'affaires qu'il seroit dangereux de faire éclater dans les Tribunaux ordinaires ; s'acquitter enfin avec la plus grande prudence d'une infinité de commissions secrètes & délicates dont on peut être chargé. Telles & plus nombreuses encore sont ou doivent être les fonctions ordinaires d'un Intendant ; mais ceux qui se trouvent chargés des provinces frontières, ont encore bien d'autres objets de travail : c'est à eux à veiller à ce que les troupes, soit dans leur passage, soit dans leur séjour, soient pourvues de tout ce qui leur est nécessaire & ne commettent aucun désordre ; ils doivent tenir la main à l'exécution des entreprises & obliger ceux qui en sont chargés de

remplir exactement les conditions auxquelles ils se sont soumis ; faire en sorte que les hôpitaux militaires soient bien administrés, & sauver, par ce moyen, la vie à une infinité de défenseurs de l'État, qui ne sont que trop souvent les victimes d'une basse & cruelle avidité ; prévenir tous les maux & tous les désordres que la licence ne manqueroit pas de causer si on ne s'y opposoit continuellement ; savoir enfin prendre sur le champ son parti dans une infinité d'occasions qui ne souffrent point de délai & dans lesquelles il faut se charger de l'évènement. On a peine à croire qu'un seul homme puisse avoir assez de talens, de zèle & d'activité pour suffire à tant d'objets différens ; nous osons cependant assurer que M. de Séchelles n'a manqué à aucun, & le peu que les bornes de cet éloge nous permettent de rapporter de son administration en donnera la preuve la plus convaincante.

Il n'avoit pas attendu jusqu'à ce moment à se mettre au fait des détails militaires, qu'il prévoyoit devoir un jour lui être nécessaires ; il en avoit pris la plus exacte connoissance qu'on puisse en acquérir dans le cabinet ; & il s'étoit si bien instruit, que les objets sur lesquels il alloit s'exercer, ne devoient lui offrir presque rien d'absolument nouveau.

Son premier soin, en arrivant dans la province, fut d'en faire une visite exacte & de prendre par lui-même la connoissance la plus détaillée des objets desquels il devoit principalement s'occuper ; il n'en trouva que trop qui demandoient une prompte & scrupuleuse attention. Les habitans des villes étoient surchargés du logement des troupes & des Officiers qui y étoient en garnison ; la difficulté des chemins ôtoit jusqu'à la moindre possibilité du commerce ; la province ne pouvant fournir de grains que pour la nourriture du tiers ou environ de ses habitans, il falloit en tirer des provinces voisines, quelquefois même de l'Étranger ; ce qui ne se pouvoit faire souvent qu'avec des difficultés incroyables, & M. de Séchelles l'éprouva lui-même dans deux disettes qui, de son temps, désolèrent la province ; les Communautés étoient endettées & hors d'état de payer les impositions, qui étoient, pour la

plupart arriérées de près de trois ans, & pour comble de maux, il régnoit presque par-tout une division capable seule de mettre obstacle à toutes les mesures qu'on auroit pu prendre pour sortir d'un état si fâcheux.

Tel étoit l'état de la Province, lorsque M. de Séchelles y arriva; son extrême sagacité lui eut bientôt fait apercevoir les sources du mal, & les moyens d'y remédier; des corps de casernes bâtis dans les villes qui en manquoient, soulagèrent les habitans, que le logement des Troupes accabloit: il établit des greniers & des emplacements capables de contenir trente-six mille sacs de blé; il fit des marchés pour faire & entretenir par la suite, cette fourniture qui met à jamais le Haynault à l'abri des disettes; & pour trouver les fonds nécessaires à un si utile établissement, il n'en coûte à la Province qu'un liard par pot de bière vendue dans les cabarets.

La ville de Valenciennes, place d'une extrême importance, n'avoit pas de magasins suffisans pour y renfermer des vivres & des munitions qui pussent assurer la défense de la place & la subsistance des Troupes & des habitans en cas de siège. M. de Séchelles lui en procura; il s'étoit aperçu que des marais qui environnoient la ville de Condé, en rendoient l'air très mal-sain, & y causoient de fréquentes maladies; c'en fut assez pour le déterminer à les faire dessécher; il forma une compagnie qui entreprit cette opération, sans autre indemnité que la jouissance des terrains desséchés pendant un temps limité, & par ce moyen, ce dessèchement si utile à la Province, ne lui coûta pas la plus petite imposition; ce terrain jusqu'alors inutile, fut un véritable présent que lui fit M. de Séchelles: les Communautés n'étoient obérées que par le peu d'exactitude, & par une infinité de dépenses absolument inutiles; il rétablit l'ordre, & retrancha sévèrement toutes les dépenses superflues; il rétablit, par sa douceur & par sa prudence, l'union que de vils intérêts, des prétentions mal entendues, souvent même des sujets encore moindres, avoient bannie; car il n'est pas toujours sûr que les querelles & les disputes même les plus vives qui s'élèvent entre les hommes, aient

un fondement réel. Au moyen de toutes les peines qu'il se donna, les comptes se rendirent, les Communautés les plus obérées se libérèrent & se trouvèrent en peu d'années en état de payer les arrérages des rentes qu'elles devoient, & les impositions dont elles étoient chargées; à voir le peu de temps qu'il employa à remédier à tous ces maux, on seroit tenté de croire qu'un génie bienfaisant lui avoit prêté un secours surnaturel; ce génie cependant n'étoit que la bonté de son cœur, & il ne puisoit ses secours que dans la droiture de son esprit, & dans son extrême assiduité au travail.

Il n'avoit trouvé en arrivant dans le Haynault, qu'un seul chemin réparé, les autres étoient impraticables; il y fit construire des chaussées qui aboutissoient à tous les endroits un peu considérables, cette réparation répandit par-tout l'abondance, interceptée par le défaut de communication, & ranima le commerce de cette Province qui languissoit depuis tant d'années faute de ce secours: les fils qui servent à la fabrication des dentelles & des batistes, font un objet de commerce très-considérable pour Valenciennes. Les Manufacturiers étoient dans l'usage d'envoyer blanchir ces fils en Hollande, prétendant avoir inutilement essayé de les blanchir à Valenciennes. M. de Séchelles ne se rebuta point, il fit venir des Ouvriers de Hollande, & ses soins épargnèrent pour toujours aux Fabriquans, l'embarras que leur caufoient ces envois, & au Royaume, l'argent considérable que cet objet en faisoit sortir.

La province du Haynault possédoit dans les eaux & les boues de Saint - Amand, un remède admirable pour une infinité de maux, & sur-tout pour les suites de plusieurs espèces de blessures; la Nature sembloit les avoir placées par préférence dans ce pays, qui de temps immémorial est le théâtre de la guerre; mais ce remède si salutaire devenoit presque inutile, du moins pour les Soldats, faute d'un lieu propre à les y recevoir; le cœur compatissant de M. de Séchelles leur ouvrit cette ressource par un hôpital militaire qu'il obtint du Roi, & à la construction duquel, lui & M. de la Grandville,
alors

alors Intendant de Flandre, veillèrent avec la plus grande attention.

L'envie qu'il avoit de perpétuer autant qu'il le pourroit le bien qu'il faisoit dans la Province, lui fit établir des maisons de charité, où l'on enseigne différens métiers aux pauvres enfans de l'un & de l'autre sexe; & il rendit par ce moyen à la société, un grand nombre de sujets que la misère auroit anéantis, ou que la fainéantise en auroit rendu l'opprobre.

On juge bien que tant de choses utiles exécutées en si peu de temps, exigeoient que M. de Séchelles employât un grand nombre de personnes sous ses ordres, & le succès de ses entreprises fait voir qu'il les savoit bien choisir; mais comme il savoit aussi qu'il est presque impossible que dans un grand nombre de sujets, il n'y en ait quelq'un qui se relâche ou qui se démente totalement, il avoit imaginé un moyen pour les tenir toujours en haleine; il faisoit de fréquentes tournées, & jamais sa venue n'étoit annoncée; il alloit, en mettant pied à terre, droit aux Hôpitaux militaires, goûtoit le bouillon des malades, écoutoit leurs plaintes & leur rendoit justice, visitoit les chambres & jusqu'aux lits des Soldats auxquels il faisoit exactement donner par les Entrepreneurs, ce qu'ils devoient fournir; il examinoit les travaux avec la même attention; en un mot, l'incertitude de son arrivée, & son activité à se porter par-tout où sa présence étoit nécessaire, le rendoient pour ainsi dire, présent à la fois dans toute la Province, ou pour parler sans figure, aucun de ceux qui auroient eu envie de malverser, n'eût osé le croire absent.

Pendant que M. de Séchelles étoit occupé de tous ces objets, il étoit encore chargé de l'intendance & de l'approvisionnement du camp que le Roi avoit assemblé sur la Sambre en 1727, sous les ordres de feu M. le Maréchal de Montmorency, alors Prince de Tingry, & Lieutenant général des Armées du Roi: ce camp qui contenoit seize à dix-huit mille hommes dura près de deux mois, & fut toujours abondamment fourni de tout ce qui pouvoit être nécessaire. L'attention de M. de Séchelles mérita les plus grands éloges

de la part des Officiers, & lui gagna le cœur de tous les Soldats; il ne remplit pas avec moins d'attention la place d'Intendant des autres camps que le Roi fit assembler sur la même rivière en 1731 & en 1732, sans que le détail immense & inséparable de semblables fonctions, eût rien pris sur le soin qu'il devoit au reste de la Province.

Tout ce que nous venons de dire, a dû peindre la douceur & l'humanité de M. de Séchelles; c'étoit effectivement le fond de son caractère: mais il savoit en sortir lorsque les circonstances le demandoient; nous n'en rapporterons qu'un seul exemple; son attention à prévenir jusqu'aux moindres abus, lui épargnoit ordinairement les occasions de punir; mais cet exemple au moins fera voir qu'il savoit, quand il le falloit, être sévère, & sacrifier son inclination à son devoir.

Un bataillon de Milice avoit ordre de se rendre à Philippeville; dans la marche, quelques mutins s'élevèrent contre leurs Officiers, & poussèrent la hardiesse jusqu'à faire feu sur eux; M. de Séchelles effrayé des terribles conséquences que pouvoit avoir cet attentat s'il restoit impuni, écrivit en Cour pour être autorisé à punir les coupables avec la plus grande rigueur; ceux-ci avoient cru se mettre à couvert du châtimement qu'ils méritoient, en engageant leurs camarades par serment, à ne les pas découvrir, ainsi les perquisitions de M. de Séchelles demeurèrent inutiles; sa fermeté ne l'abandonna pas dans cette occasion: il se rendit à Philippeville, & ayant fait mettre la garnison sous les armes, il en fit entourer le coupable bataillon, auquel il déclara qu'il alloit être décimé, & fit en même-temps faire les préparatifs nécessaires; à cette vue tous se jetèrent à genoux en demandant grâce. M. de Séchelles souhaitoit autant de la leur accorder, qu'eux de l'obtenir; il tint bon néanmoins pendant quelque temps, & ne se laissa fléchir qu'après qu'ils eurent déclaré les coupables, qui se trouvèrent au nombre de quatre: ils avouèrent eux-mêmes leur crime, furent exécutés sur le champ, & le bon ordre fut rétabli.

Il s'étoit aperçu que la lenteur & la difficulté du transport des bombes, des boulets, des grenades, &c. étoit un obstacle à

la vivacité avec laquelle de certaines opérations doivent être suivies ; mais il n'avoit à sa portée aucune forge où il pût commodément en faire fondre. Il imagina d'établir auprès de Valenciennes une fonderie, & d'y faire porter tous les débris de canons & d'autres pièces de fer fondu : par ce moyen il parvint à se procurer, à peu de frais, une quantité immense de ces pièces, dont il remplit un parc entier sur l'esplanade de la citadelle.

Les talens de M. de Séchelles n'étoient pas bornés à la simple administration d'une province, les intérêts des Princes, & tout ce qui peut faire partie du Droit public, lui étoit familier, & il en a donné des preuves dans plus d'une occasion ; il fut en 1738, nommé Commissaire du Roi avec M. de la Grandville, alors Intendant de Flandre, pour assister aux Conférences qui se devoient tenir à Lille avec les Commissaires Impériaux, pour régler les limites des Pays-bas Autrichiens, conformément au Traité de Bade. Ces Conférences durèrent plus d'une année, pendant laquelle M. de Séchelles eut plus d'une fois occasion de faire paroître sa capacité & son esprit de conciliation, & elles ne furent interrompues que par les circonstances particulières qui occasionnèrent la guerre entre la France & la Maison d'Autriche.

Cette guerre donna lieu à M. de Séchelles de faire paroître dans tout leur jour ses talens & les connoissances qu'il avoit acquises dans quatorze années d'Intendance militaire : il fut nommé en 1741 Intendant de l'Armée que le Roi fit assembler sur le Rhin, & qui étoit composée de quarante mille hommes ; il s'y rendit dès le mois d'Août, & presque aussitôt l'armée se mit en marche.

Rien n'étoit peut-être plus difficile à exécuter que la commission dont il étoit chargé ; l'Armée de France devoit se joindre à celle du Roi de Prusse, alors notre allié, & à celle de l'Électeur de Saxe ; il falloit traverser des Pays alliés & souvent des Pays ennemis ; empêcher par-tout le désordre, & pourvoir à la subsistance des Troupes, d'autant plus difficile à leur procurer, que mille circonstances imprévues pouvoient

à chaque instant déranger la marche de l'armée & rendre inutiles toutes les précautions qu'on pouvoit prendre; il falloit négocier avec les Ministres des différens Princes qui se trouvoient sur le passage ou dans le voisinage de l'armée, & surtout éviter jusqu'aux moindres sujets de plainte; il falloit enfin, malgré les incommodités des chemins & de la saison, faire voiturer un train nombreux d'artillerie & des munitions de toute espèce. On ne se persuadera qu'à peine que tant d'objets différens aient pu être remplis, malgré toutes les difficultés que nous venons d'exposer, & nonobstant l'alternative des succès, presque inséparable de toute expédition militaire. Toute l'Europe est cependant témoin que les mesures prises par M. de Séchelles réussirent par-tout, sans qu'aucune lui ait jamais manqué: le succès, qui se dérobo si souvent aux projets les mieux concertés, sembloit enchaîné en quelque sorte par sa prudence, & forcé de répondre à tous ses desseins.

La véritable source de ce bonheur étoit la profonde étude qu'il avoit précédemment faite de toutes les parties de ce genre de service: il avoit pris la connoissance la plus exacte des pays qu'il prévoyoit pouvoir être un jour le théâtre de la guerre, & de toutes les ressources qu'ils pouvoient fournir. Un coup d'œil toujours juste, parce qu'il étoit toujours éclairé, lui faisoit prévoir d'avance les projets que pourroient former les Généraux, & il ne manquoit jamais de se préparer tout ce qui pouvoit devenir nécessaire, soit en cas d'heureux succès, soit en cas de revers: les pays même ennemis dans lesquels on étoit obligé de faire subsister l'armée, étoient ménagés autant qu'il le pouvoit, & son extrême attention à empêcher les vexations, trop ordinaires en pareil cas, lui faisoit souvent tirer plus de secours de ces Peuples qu'on n'en eût obtenu par les plus cruelles violences: enfin il s'étoit si parfaitement acquis la confiance des Généraux & du Ministère, qu'on le laissoit presque toujours agir de lui-même & selon ce que lui dictoit son zèle & sa prudence.

L'armée françoise qui avoit passé le Rhin le 15 Août, se mit en marche pour la Bohême sur deux colonnes: celle où

se trouvoit M. de Séchelles prit par la Bavière, d'où elle passa en Autriche, & arriva en Novembre sur les frontières de Bohême, où se fit la jonction de l'autre colonne qui avoit pris une route différente, & aussitôt après arriva la surpris de Prague, que nos troupes, aidées des Saxons, prirent presque sans coup-férir: ce fût-là principalement que brilla l'habileté de M. de Séchelles. Quoique l'armée du Roi se fût emparée de Prague, elle ne jouissoit dans la Bohême que d'une assez petite étendue de terrain; les Saxons & les Prussiens occupoient une partie de ce Royaume; & le reste étoit rempli par l'armée ennemie, qui avoit l'intérêt le plus vif à empêcher les approvisionnemens nécessaires à la subsistance de la nôtre. Malgré cette circonstance si embarrassante, M. de Séchelles parvint à faire rassembler dans Prague les grains & les autres choses nécessaires à la vie des Soldats & à la subsistance des chevaux; une partie de l'armée fut distribuée dans les cantons du royaume dont nous étions les maîtres, & le reste demeura dans Prague pour la sûreté de la Place; mais bien-tôt les circonstances forcèrent toutes nos troupes de se rapprocher & enfin de se renfermer dans la ville, où elles entrèrent dans les premiers jours d'Août, & presque aussitôt la Place fut investie & assiégée par l'ennemi.

Les Généraux Autrichiens ne pensoient guère à emporter de vive force une Place dans laquelle il y avoit cinquante-un bataillons, quatre-vingt-dix escadrons & plusieurs compagnies franches d'Infanterie & de Dragons, mais ils comptoient bien qu'un si grand nombre de troupes enfermées dans une ville investie de toutes parts n'y pourroient subsister long-temps, & que la disette les forceroit de se rendre aux conditions qu'ils voudroient leur imposer; & il faut avouer que leur raisonnement n'auroit été que trop juste si la prudence de M. de Séchelles n'y avoit pas pourvu. Il avoit soupçonné la possibilité de l'évènement, & c'en avoit été assez pour l'engager à fournir la Place de provisions suffisantes; & pendant le siège & le blocus, qui durèrent près de trois mois, il trouva moyen, sans aucun secours extérieur, de faire subsister les

troupes & les habitans. Il mit à profit les provisions de tout genre dispersées chez les particuliers ; il établit la plus sage & la plus exacte économie dans leur distribution ; enfin il fut si bien tirer parti de tout ce qu'il avoit dans l'intérieur des murs où il étoit renfermé, qu'il donna le temps aux troupes du Roi de venir dégager la Place, & priva en quelque sorte, par ses soins, les Ennemis d'une conquête qu'ils regardoient comme assurée. Le Roi, pour lui marquer combien il avoit été satisfait de sa conduite, l'honora d'une place de Conseiller d'État le 30 Juillet 1742, & lui accorda le droit de séance du même jour, quoique son absence ne lui eût pas permis d'en prêter le serment.

C'étoit beaucoup que d'avoir garanti de la disette l'armée qui étoit enfermée dans Prague, mais ce n'étoit rien si on ne lui assuroit la subsistance dans son retour. Obligé de parcourir des pays déjà dévastés & de se prêter à des changemens de projets que les circonstances exigeoient, combien de fois M. de Séchelles se trouva-t-il réduit à chercher des ressources chez les Seigneurs du pays, que son caractère liant & plein de douceur amenoit à faire souvent plus qu'il ne paroïssoit possible ! combien de fois s'est-il trouvé dans la nécessité de suppléer de lui-même à des ordres contradictoires qu'il recevoit à la fois des deux Généraux ! Cependant, malgré toutes ces difficultés, l'armée ne manqua de rien pendant une marche de plus de quatre cents lieues, ou si elle manqua de quelque chose, ce ne fut que de ce qu'il étoit physiquement impossible de lui procurer : l'impossibilité physique avoit seule le pouvoir de l'arrêter, sa prudence & son activité l'avoient mis depuis long-temps en état de braver ou d'é luder l'impossibilité morale.

De retour en France, M. de Séchelles fut transféré de l'Intendance du Haynault à celle de Flandre, dont il reçut la commission le 1.^{er} Mars 1743, & peu de temps après il fut nommé Intendant de l'armée que le Roi lui-même devoit commander dans les Pays-bas : il eut l'avantage d'y rendre les mêmes services sous les yeux de son Maître, qu'il suivit

en cette qualité à Metz, en Alsace & enfin au siège de Fribourg, d'où le Roi l'envoya à Munich, pour y concerter avec les Ministres du feu Empereur les projets de la campagne suivante, dans laquelle il fit encore la fonction d'Intendant de l'armée du Roi, commandée par feu M. le Maréchal de Saxe: il n'eut pas peu de peine à suivre la rapidité des conquêtes de ce Général, & il eut besoin, pour y répondre, de toute son activité: elle parut sur-tout au siège de Bruxelles, que M. le Maréchal de Saxe jugea à propos d'assiéger en plein hiver. Tout fut prévu de la part de M. de Séchelles avec autant de soin que si c'eût été l'expédition la plus ordinaire; il poussa même l'attention jusqu'à faire aller en poste quelques équipages d'artillerie qui n'avoient pu suivre & dont on auroit pu avoir besoin. C'étoit peut-être la première fois qu'on en avoit vu aller de cette manière.

La savante marche que fit M. le Maréchal de Saxe pour assiéger Maëstrecht, fut encore une occasion de faire briller ses talens. On sait quel appareil de vivres, de munitions & d'artillerie est nécessaire pour assurer le succès du siège d'une telle Place: il ne falloit cependant rien faire paroître de tout cela aux Ennemis, qui auroient aisément deviné à quelle Place on en vouloit, s'ils avoient vu amasser des magasins autour de Maëstrecht. L'habileté & l'activité de M. de Séchelles lui firent surmonter cette difficulté, & les mesures qu'il avoit prises furent si justes, que l'ennemi n'aperçut les préparatifs du siège qu'en même temps que l'armée qui venoit l'assiéger.

Ce siège a été le dernier auquel ait assisté M. de Séchelles; la Paix, qui le suivit immédiatement, termina ses fonctions militaires, mais ce ne fut que pour lui fournir d'autres occasions de servir. Il fut chargé, le 4 Janvier 1749, conjointement avec M. du Chayla, de traiter avec les Commissaires de l'Impératrice-Reine, pour tout ce qui avoit rapport à l'évacuation & à la remise des conquêtes du Roi, & s'en acquitta à la satisfaction des deux Souverains.

Jusque-là le zèle & l'activité de M. de Séchelles l'avoient soutenu, mais un peu de tranquillité, ou pour parler plus juste, une diminution de travail, laissa voir l'effet que tant de fatigues

si long - temps éprouvées avoient produit sur son tempérament. Il tomba dangereusement malade à Mons: il est impossible de peindre la consternation que sa maladie jeta, non-seulement parmi les sujets du Roi confiés à ses soins, mais encore parmi les habitans des pays conquis dont il avoit eu l'administration par une commission particulière, & la joie qu'ils firent éclater en apprenant son rétablissement.

Il étoit digne en effet de l'attachement des uns & des autres; il avoit gouverné les pays commis à ses soins avec tant de droiture & d'équité, & il y avoit fait des établissemens si utiles, qu'il a eu le plaisir de les voir adoptés & protégés, lorsque par la Paix les pays conquis retournèrent à leurs premiers Maîtres. Cette espèce d'adoption si glorieuse, & l'amour que ces Peuples avoient pour lui, font un plus bel éloge de ses talens, de son cœur & de son administration, que tout ce que nous en pourrions dire.

Nous nous sommes jusqu'ici occupés à représenter les services rendus par M. de Séchelles comme Intendant des armées du Roi, il est temps de parler de ceux qu'il rendit comme Intendant de Flandre, car on peut être bien assuré que dans le plus fort de ses occupations tumultueuses il n'avoit pas perdu de vue le bien de cette Province qui lui avoit été confiée, & que dès qu'il put être libre, il commença l'exécution des projets qu'il avoit formés pour le procurer.

La Flandre n'avoit pas plus de chemins ni de routes propres au commerce & au passage des Troupes & de l'Artillerie, que n'en avoit le Haynault quand M. de Séchelles en avoit pris l'administration; la plupart de ses canaux étoient inutiles, parce qu'ils n'avoient aucun débouché vers les endroits où il eût été nécessaire. Il entreprit de lever ces inconvéniens, en faisant construire des chemins, soit aux dépens du Roi, soit aux frais des Communautés, qu'il eut l'art d'y engager: par ce moyen le commerce se ranima, & une grande quantité de denrées, qui demeuroient inutiles faute de débit, apportèrent dans la Province une abondance jusqu'alors inconnue.

Il avoit été témoin des dépenses immenses qu'exigeoit le
transport

transport par terre de l'artillerie & des équipages des armées ; c'en fut assez pour l'engager à proposer l'ouverture d'un canal de jonction entre la haute & la basse Deulle, par le moyen duquel l'artillerie, les équipages & les marchandises peuvent être transportés par eau jusque dans les Pays-bas autrichiens, & même dans la Hollande, & par où réciproquement les marchandises de ces pays peuvent arriver jusqu'à Lille : il se trouve même que ce canal forme un embellissement considérable à la principale promenade de cette dernière ville. C'est un avantage de plus, quand ce qui n'est destiné qu'à être utile peut encore procurer de l'agrément.

Ce même canal ouvroit une communication facile entre Valenciennes, Condé, Arras, Lille, Douai & Aire, où la rivière de Lys commence à être navigable, mais il étoit encore susceptible d'une bien plus grande utilité, en formant, par un nouveau canal, une jonction entre cette dernière rivière & celle d'Aa, qui se jette dans la mer à Gravelines & qui communique par un canal à Calais, à Bergues & à Dunkerque, par les eaux de la Colme & par le canal de Bourbourg. Ce canal, indépendamment de la commodité du transport & de la navigation, offroit encore un obstacle à l'ennemi qui auroit voulu s'ouvrir un passage dans ces Provinces. Il n'en falloit pas tant pour déterminer M. de Séchelles à en solliciter l'exécution ; elle fut en effet ordonnée, & il est actuellement fort avancé, mais la guerre survenue depuis en a empêché l'exécution.

Depuis la démolition du port de Dunkerque, un des principaux quartiers de cette ville étoit devenu presque inhabitable, par les vapeurs qu'exhaloient les fossés qui reçoivent l'égoût des boucheries & qui n'avoient plus d'écoulement à la mer : M. de Séchelles fit ouvrir une cunette, qui non-seulement procure à ces fossés l'écoulement nécessaire, mais qui y fait encore entrer la mer à toutes les hautes marées. Depuis cet ouvrage si nécessaire, ce quartier devenu presque désert, se repeuple comme auparavant.

Non content d'avoir rendu ce service à la ville de Dunkerque, il lui procura un bâtiment pour la Bourse ou l'assemblée

210. HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

des Négocians ; il y fit bâtir des prisons sûres & saines ; il fit faire en plusieurs endroits des égouts grillés pour l'écoulement des eaux , qui n'en avoient point ; en un mot il ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à la salubrité de cette ville ou à l'augmentation de son commerce.

Mais ce qu'il y a peut-être de plus singulier dans l'administration de M. de Ségelles en Flandre, c'est d'en avoir tellement banni la mendicité, qu'il ne se trouve pas à présent dans toute la Province un seul pauvre demandant l'aumône.

Il commença par chercher les moyens de pourvoir à la subsistance des vrais pauvres de la Province, soit en procurant des travaux à ceux qui étoient en état de s'y livrer, soit en augmentant les revenus des hôpitaux destinés au secours des malades & des infirmes, par des fondations qu'il y fit réunir, par des octrois qu'il leur fit accorder, soit enfin par le bon ordre qu'il sut mettre dans l'administration des revenus. Il se crut alors autorisé à proscrire la mendicité par des ordres sévères, à l'exécution desquels il tint exactement la main. L'effet de ces ordres fut de renvoyer tous les pauvres de la Province chacun dans le lieu de leur naissance, où les Magistrats & les Officiers municipaux étoient obligés de les examiner & de leur procurer, ou du travail, ou la subsistance dans les Hôpitaux, & d'en faire disparaître ceux que la fainéantise y avoit attirés d'ailleurs : ce changement s'est fait, grâce à ses soins & à sa prudence, sans aucun murmure, sans aucun effort, & il a fait voir dans cette occasion que le succès des opérations les plus singulières est plus souvent attaché aux précautions sages qu'aux moyens violens.

Nous ne finirions point si nous voulions rapporter en détail tous les établissemens qu'il a faits pour le bien d'une Province où sa mémoire sera toujours en honneur, & il est temps de le représenter sous un autre point de vue.

Il fut appelé, au mois de Juillet 1754, à l'administration des Finances, & eut séance au Conseil d'État en qualité de Ministre en 1755. Il apporta à cette nouvelle fonction le même zèle & la même ardeur qui l'avoient toujours animé ;

mais son tempérament, épuisé par de longues & continuelles fatigues, n'y put résister : il fut obligé de demander à se retirer en 1756, & depuis ce moment sa santé n'a pu se rétablir.

Ce fut à peu-près vers ce même temps que l'Académie acquit M. de Séchelles; il y obtint, le 16 Juillet 1755, la place d'Honoraire, vacante par le décès de M. le Maréchal de Lowendal: nous avons eu pendant quelques années le plaisir de le voir apporter à nos assemblées ce même amour du bien public qui l'avoit toujours animé, & qui devoit être si cher à une Compagnie qui se fait honneur d'en faire son objet principal; mais enfin ses infirmités augmentèrent, il fut obligé de se tenir plus assiduellement chez lui, & mourut le 31 Décembre 1760, âgé de plus de soixante-dix ans, après douze jours de maladie, ayant envisagé l'éternité avec une sainte frayeur, & la mort avec le plus grand courage.

Il étoit grand & bien fait; il avoit le regard spirituel & s'exprimoit avec noblesse & facilité; la douceur de son caractère, & la candeur qui en faisoit le principal fond, étoient peintes sur son visage; son air ouvert inspiroit la confiance au premier coup-d'œil; il possédoit au plus haut point l'esprit de conciliation & l'art si peu connu d'amener les hommes à adopter ses vues, mais on n'avoit rien à craindre de cet art, qu'il n'employoit jamais que pour le bien: il jouissoit d'une égalité d'humeur, d'une aménité de mœurs & d'une tranquillité d'ame qui ne se trouvent jamais avec le vice & ne peuvent subsister qu'avec la vertu. Il étoit fidèle ami, père tendre, bon parent, rien n'égaloit sur-tout sa compassion pour les malheureux, & je croirois dérober quelque chose à sa gloire, si je taisois un fait qui peut servir de preuve à ce que j'avance & que je tiens de sa propre bouche.

Dans une des campagnes de Flandre, il avoit, après une action assez vive, fait porter les blessés, qui étoient en grand nombre, dans le cloître d'une Maison religieuse, où ils étoient étendus sur de la paille: le danger du feu, qui pouvoit être à craindre pour eux, le pénétra si vivement, que s'étant endormi, après avoir passé la plus grande partie de la nuit à

donner les ordres nécessaires, il se réveilla peu après en sursaut, croyant voir en songe le malheur qu'il craignoit, & réveilla tout le monde par ses cris. Une sensibilité si honorable mérite bien d'avoir place dans cet Éloge : tous les gens en place ne savent pas rêver de la même manière.

Il n'a laissé de son mariage que deux filles; l'aînée veuve de feu M. Hérault, Conseiller d'État, d'abord Lieutenant de Police, puis Intendant de Paris; & la cadette, mariée à M. de Moras, successivement Intendant d'Auvergne & du Haynault, Intendant des finances, Conseiller d'État, Contrôleur général des finances, Ministre & Secrétaire d'État de la Marine.

La place d'Honoraire de M. de Séchelles a été remplie par M. le Marquis de Montmirail, Capitaine-colonel de la Compagnie des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Corps du Roi, & Mestre-de-camp du régiment Royal-Rouffillon, Cavalerie.

